

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

SCRUTIN DU 24 JUIN 2011

PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES

Le 24 juin 2011, au siège de l'EPCC « Ecole supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans » - 75 rue Bressigny – 49100 ANGERS,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié,

Conformément au Procès-verbal établi dans chaque bureau secondaire de vote,

S'est réuni le bureau central de vote, composé comme suit :

- Président : Ariel PORTAZ
- Secrétaire : Claire LANTONNAT

Aucun incident, ni aucune réclamation n'ont été constatés ou formulés lors du dépouillement.

Représentants désignés par les organisations syndicales présentant une liste de candidats aux élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Ville d'Angers :

- C.G.T. : Madame LEFRANC
- C.F.D.T. : Monsieur OGER
- FSU SUDCLIAS 72 : Monsieur BRASSEUR

A 16H00, le Président a déclaré le scrutin clos.

Il a été procédé aux opérations de recensement.

Il a été procédé aux constatations suivantes :

Nombre d'électeurs inscrits	134
Nombre de votants	101

Le nombre total de votants étant supérieur à 50 % du nombre des électeurs inscrits,
Il a été procédé au dépouillement des votes de ce scrutin, à partir de 16H00.

Il a été procédé aux constatations suivantes :

Nombre d'électeurs inscrits	134
Nombre de votants	101
Suffrages blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	97

Voix obtenues par chacune des listes :

- C.G.T. : 49
- C.F.D.T. : 35
- FSU SUDCLIAS 72 : 13

Répartition des sièges :

(au quotient électoral, puis sur la base de la plus forte moyenne)

- C.G.T. : 2
- C.F.D.T. : 2
- FSU SUDCLIAS 72 : 0

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 24 juin 2011, à 16H30, en double exemplaire,
a été après lecture, signé par le Président, le secrétaire et les délégués de listes.

Le Président



Le Secrétaire



Les Délégués de listes,

